

POLITIQUE EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE



Politique en matière d'investissement responsable

Les activités en investissement responsable relèvent de la haute direction d'AlphaFixe Capital. Aussi, tous les directeurs et gestionnaires ainsi que le chef de la conformité sont responsables de la mise en œuvre de ces activités. De plus, le chef de la conformité ainsi qu'un gestionnaire principal assurent la vérification des processus et de la reddition de compte.

1. OBJECTIF

La présente Politique énonce les principes suivis par AlphaFixe Capital inc. («AlphaFixe») en matière d'investissement responsable et fournit un cadre de travail pour la concrétisation de cet engagement. En effet, depuis la signature des Principes d'investissements responsables des Nations Unies en 2009, AlphaFixe s'est engagée à respecter les six principes de l'investissement responsable (<https://www.unpri.org>).

2. DÉFINITION

Aux fins de cette politique et de ses activités, AlphaFixe définit l'investissement responsable comme la prise en considération des questions environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») dans la gestion des placements de ses clients en vue d'améliorer le ratio rendement/risque des placements à long terme.

3. PRINCIPES

AlphaFixe vise à placer les actifs de ses clients en vue d'obtenir un rendement maximal à long terme. De plus, la firme estime que le comportement responsable des entreprises en ce qui a trait aux facteurs ESG a une influence favorable sur le rendement financier à long terme.

AlphaFixe reconnaît que l'importance relative accordée aux facteurs ESG varie selon le secteur d'activité, la région géographique et le choix du moment. Conséquemment, AlphaFixe est consciente que les approches d'investissement responsable doivent continuellement être améliorées et la firme vise à contribuer de façon proactive à leur développement et à leur promotion à l'échelle mondiale.

Pour ce faire, AlphaFixe appuie l'accord de Paris, les recommandations du Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD), collabore avec les autres signataires des PRI et s'implique dans l'Initiative canadienne de droit climatique en tant qu'expert.

4. STRATÉGIES

Alphafixe met en application plusieurs stratégies de l'investissement responsable.

4.1 Intégration ESG

Dans le cadre de l'analyse des risques inhérents aux placements, la firme tente d'identifier et d'évaluer les facteurs ESG qui sont ou pourraient devenir importants pour le rendement financier à long terme.

À l'aide d'un fournisseur externe, AlphaFixe a développé son propre outil d'évaluation des risques. Ceci permet d'avoir une notation spécifique en attribuant une cote de qualité ESG pour tous les investissements en obligations de sociétés.

Les risques ESG sont évalués et examinés de façon appropriée et intégrée dans le cadre de la stratégie d'investissement et les risques ESG font l'objet d'une surveillance pendant toute la durée du placement.

L'outil d'évaluation est en constante évolution pour assurer sa pertinence et son adaptabilité aux changements dictés par le marché. Ce processus permet à la firme d'avoir une meilleure compréhension des risques ESG, de comparer les résultats par rapport à la moyenne de leur secteur d'activité relié à chacun des émetteurs et d'obtenir un portrait global de l'exposition de l'ensemble du portefeuille aux enjeux ESG.

Les enjeux ESG sont évalués à l'aide d'indicateurs dont l'importance varie d'un secteur à l'autre. Voici quelques exemples:

✓ Environnement: Changements climatiques, politique environnementale, bonne gestion des déchets.

✓ Social: Code de conduite pour l'entreprise et les fournisseurs, respect des droits de la personne et des travailleurs, impact sur le développement des communautés.

✓ Gouvernance: Qualité du conseil d'administration, structure et qualité de la rémunération des dirigeants, éthique financière, droits des actionnaires.

4.2 Engagement

AlphaFixe, par l'entremise des rencontres avec les émetteurs, profite de l'occasion pour mentionner les risques ESG et sensibiliser les émetteurs à l'importance que ceux-ci revêtent dans leur évaluation.

De plus, la firme participe au développement de l'industrie en vue de définir les meilleurs processus d'analyse en regard de l'investissement responsable (à titre d'exemple: le calcul de l'empreinte carbone et les obligations vertes).

4.3 Filtres

AlphaFixe exclut tous investissements dans les compagnies de tabac, de jeu de hasard, d'armement, de production d'alcool et de cannabis ainsi que celles qui emploient des enfants. De plus, toutes les compagnies qui exploitent ou font de l'exploration de réserves prouvées ou probables d'énergies fossiles sont exclues de tous les portefeuilles de ses clients et des fonds communs de placement qu'elle gère.

5. REDDITION DE COMPTE

AlphaFixe fournit un portrait global des données ESG, incluant l'empreinte carbone du portefeuille, pour chacun des mandats sous gestion. Ces informations font partie du rapport trimestriel envoyé à tous les clients. De plus, un rapport annuel fait état de toutes les activités en investissement responsable et comprend une section dédiée au TCFD.

6. POLITIQUE

AlphaFixe vise à encourager un comportement d'entreprise viable axé sur une saine de gestion des risques à long terme grâce à la mise en œuvre d'une politique en matière d'engagement applicable aux politiques de placements de ses clients et des fonds communs de placement pour lesquels elle est nommée gestionnaire.

7. REVUE ANNUELLE

AlphaFixe fait rapport sur ses activités d'investissement responsable dans le cadre du processus de déclaration et d'évaluation annuelle prescrit par les Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations–Unies.

8. PORTÉE ET EXAMEN

La présente politique s'applique à toutes nos activités de gestion et à tous les types de produits disponibles. La présente politique est revue sur une base annuelle ou plus souvent le cas échéant.